

En ce qui touche d'abord la famille, il est de la dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces enseignements, c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu ; système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âges, car il ouvre la voie à l'athéisme et la ferme à la religion.

Il faut donc que les parents chrétiens veillent avec le soin le plus extrême à ce que leurs enfants dès qu'ils sont à même de comprendre, reçoivent l'instruction religieuse, et à ce que rien, dans les écoles, ne puisse porter atteinte à leur foi et à leurs mœurs. "La loi divine et la loi naturelle" enjoignent aux parents cette vigilance, et ils ne sauraient pour aucun motif être affranchis de ce devoir. L'Eglise qui garde et défend l'intégrité de la foi : l'Eglise, qui, en vertu de l'autorité qu'elle tient de Dieu, son fondateur, doit appeler aux bienfaits de la civilisation chrétienne, toutes les nations, et qui, par suite, doit attentivement surveiller l'instruction et l'éducation des enfants qui sont placés par le baptême, sous sa puissance, a toujours formellement "condamné les écoles appelées mixtes ou neutres" ; elle a maintes et maintes fois averti les parents d'avoir à demeurer, sur ce point si essentiel, toujours vigilants. En obéissant en cela à l'Eglise, on obéit en même temps à l'utilité sociale, on pourvoit excellemment à l'intérêt commun. En effet, ceux qui n'ont pas reçu, dans le premier âge, l'influence de la religion grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, qui peuvent seules entretenir dans

l'homme l'amour de la vertu et réprimer les passions mauvaises. Telles sont les notions d'un Dieu créateur, d'un Dieu juge et vengeur, des récompenses et des peines de l'autre vie, des secours célestes que Jésus-Christ nous offre pour remplir consciencieusement et sainement nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'Etat.

C'est la condamnation formelle des écoles neutres. Il faut que l'enfant soit toujours sous la juridiction paternelle et celle de l'Eglise à laquelle il appartient. Ce que nous voulons pour nous sous ce rapport, nous l'accordons aux autres. Les protestants ont le droit et le devoir, tout égarés qu'ils soient, d'élever leurs enfants conformément à leur foi.

Le protestantisme est une erreur purement religieuse. Les catholiques ont pour règle de foi la parole de Dieu, consignée dans les Ecritures et la tradition, et interprétée infailliblement par l'Eglise dans ses conciles généraux et le Pape parlant "ex-cathedra." Les protestants ont la parole de Dieu consignée dans les Ecritures, mais interprétée par chacun individuellement. Les catholiques ont la plénitude et la certitude de la vérité religieuse ; les protestants n'en ont que l'émiettement.

Mais les protestants bien pensants sont catholiques et appliquent le principe fondamental du catholicisme dans l'ordre civil et politique. Ils reconnaissent l'autorité et ne la discutent pas, s'inclinent devant la constitution comme règle souveraine et en acceptent l'interprétation autorisée par le